

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juillet 2020

L' an 2020 et le 9 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de BERARD Christelle Conseillère

Présents : Mmes : BERARD Christelle, BERGER Annie, MOREAU Flavie, RENARD Bérangère, ROZAN Anne, STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline, THIROLLE Anne-Marie, MM : PERNEY Noël, VALTOT Éric, WALTER François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/07/2020

Date d'affichage : 04/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 13/07/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Flavie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DES FINANCES - 40/2020
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES - 41/2020
INDEMNITÉ DES ÉLUS - 42/2020
CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - 43/2020
REPLACEMENT DE L'UNITE CENTRALE DE LA MAIRIE - 44/2020






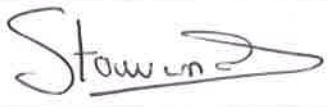

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DES FINANCES

réf : 40/2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Vu la proposition de création d'une commission Impôts, Finances et Budgets,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer une commission Impôts, Finances et Budgets composée de 4 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.
- désigne les membres suivants: M PERNEY Noël, M WALTER François, Mme BERGER Annie et Mme ROZAN Anne.

BERARD Christelle	Conseillère	
MOREAU Flavie	Conseillère	
RENARD Bérangère	Conseillère	
ROZAN Anne	Conseillère	
STABEL Marie-Thérèse	Conseillère	
STOUVENEL Céline	Conseillère	
THIROLLE Anne-Marie	Conseillère	

En mairie, le 07/08/2020
Le Maire
Éric VALTOT



A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

réf : 41/2020

ELECTIONS DES DELEGUES - 1er TOUR DE SCRUTIN

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire.

Résultat du vote :

- Nombre de bulletins : onze
- Bulletins blancs et nuls : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité absolue : six

Ont obtenu :

- Mme MOREAU Flavie : onze (11) voix

Mme MOREAU Flavie ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire.

ELECTIONS DES SUPPLÉANTS - 1er TOUR DE SCRUTIN

Résultat du vote :

- Nombre de bulletins : onze
- Bulletins blancs et nuls : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité absolue : six

Ont obtenu :

- M PERNEY Noël : onze (11) voix
- M WALTER François : onze (11) voix
- Mme RENARD Bérangère : onze (11) voix

M PERNEY Noël, M WALTER François et Mme RENARD Bérangère ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués suppléants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITÉ DES ÉLUS

réf : 42/2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

VU la délibération n° 35/2020 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire,

VU la délibération n° 36/2020 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au Maire,

VU la délibération n° 37/2020, 38/2020 et 39/2020 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjointes au Maire,

VU le procès-verbal en date du 3 juillet 2020 constatant l'installation du Conseil Municipal,

VU la notice explicative ci-annexée,

CONSIDERANT qu'au regard des délégations confiées aux adjoints, il y a lieu d'attribuer des indemnités de fonctions et d'en fixer le montant,

CONSIDERANT que les indemnités de fonction sont calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique conformément aux dispositions des articles L2123-20 à 24 et R.2123-23 du C.G.C.T,

CONSIDERANT que l'indemnité du Maire s'élève par conséquent à 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

CONSIDERANT que l'indemnité des 3 Adjoint s'élève au maximum à 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

CONSIDERANT que les indemnités proposées sont :

- Maire : 20%
- Premier Adjoint : 8 %
- Deuxième Adjoint : 8 %
- Troisième Adjoint : 6 %

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'approuver le montant des indemnités de fonctions proposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire.

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant des indemnités de fonctions proposés dans le tableau ci-annexé,

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget, au chapitre 65- article 6531- fonction 021.

ARTICLE 3 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Vosges et à Monsieur le Trésorier de Vittel.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

réf : 43/2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les commissions créées à l'initiative du Conseil Municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'Assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous :

	Commissions
1	Finances (Gestion prévisionnelle des dépenses et des ressources, budgets) Appel d'offres
2	Forêt/chasse (Gestion des ressources forestières)
3	Eau/Assainissement (Gestion des ressources en eau)
4	Employés communaux (ressources humaines, sécurité, affaires publiques, nouvelles technologies, ...)
5	Action solidaire (Santé, Personnes âgées et, ou en situation de fragilité, mobilité, logement, aide, liens intergénérationnels, ...)
6	Soutien et développement Économique et social (Permis de construire/Projet de Lotissement, Plan Local d'Urbanisme, commerces/artisanat/prof libérales, Travaux communaux, aménagements, agricole/voirie, cimetière,...)
7	Soutien et développement de l'attractivité et du cadre de vie (Protection de l'Environnement, rivière, espaces végétalisés, aménagements pour la convivialité, culture, animation, sports, associations, fêtes et cérémonies, locaux et espaces communaux, ...)

8	Éducation, Jeunesse, École (Garderie, restauration, périscolaire,...)
9	Communication/information et projets (recueil des besoins, recherche de subventions, de partenariats, organisation des rencontres, débats publics, comités citoyens)
10	Coordination des services et de l'organisation pratique du fonctionnement (commissions consultatives, commissions obligatoires, manifestations et évènements).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REPLACEMENT DE L'UNITE CENTRALE DE LA MAIRIE

réf : 44/2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'unité centrale de l'ordinateur de la mairie n'est économiquement pas réparable. Par conséquent, il propose le remplacement de l'appareil défectueux et présente le devis reçu de l'entreprise 101 informatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis dont le montant s'élève à 952 € TTC

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de dérogation lui est parvenue par courrier le 30/06/2020 pour la scolarisation d'un enfant hors de la commune.

Il est rappelé selon l'article L.212-8 et R.212-21 du Code de l'éducation, que les parents de l'enfant qui exercent une activité professionnelle et qui résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde, ou l'une seulement de ces deux prestations, la commune de résidence est tenue d'attribuer la dérogation.

Compte-tenu que les horaires de travail des parents sont incompatibles avec ceux de la structure d'accueil périscolaire, la commune ne peut refuser cette demande.

En mairie, le 28/07/2020

Le Maire

Éric VALTOT



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 9 Juillet 2020

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	40/2020	MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DES FINANCES
2	41/2020	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
3	42/2020	INDEMNITÉ DES ÉLUS
4	43/2020	CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
5	44/2020	REMPLACEMENT DE L'UNITE CENTRALE DE LA MAIRIE

Emargements

Elus	Fonction	Emargement
VALTOT Éric	Maire	
BERGER Annie	Adjoint	
PERNEY Noël	Adjoint	
WALTER François	Adjoint	
BERARD Christelle	Conseillère	
MOREAU Flavie	Conseillère	
RENARD Bérangère	Conseillère	
ROZAN Anne	Conseillère	